REPUBLIQUE FRANCAISE



DOSSIER: N° CU 077 458 24 00033

Déposé le : 29/03/2024

Demandeur: CABINET PAILLARD HPUC

Sur un terrain sis à : 3 Rue des Sureaux à SOUPPES SUR

LOING (77460)

Références cadastrales : 458 ZD 271, 458 ZD 275, 458

ZD 277

COMMUNE de SOUPPES SUR LOING

CERTIFICAT D'URBANISME DELIVRE AU NOM DE LA COMMUNE DE SOUPPES SUR LOING

Le Maire de la Commune de SOUPPES SUR LOING

Vu la demande présentée le 29/03/2024 par CABINET PAILLARD HPUC en vue d'obtenir un certificat d'urbanisme indiquant, en application de l'article L.410-1 a) du code de l'urbanisme, les dispositions d'urbanisme, les limitations administratives au droit de propriété et la liste des taxes et participations d'urbanisme applicables à un terrain :

- o cadastré 458 ZD 271, 458 ZD 275, 458 ZD 277
- o situé 3 Rue des Sureaux à SOUPPES SUR LOING (77460)

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.410-1, R.410-1 et suivants ; Vu le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Souppes-sur-Loing approuvé le 27 juin 2017, ;

Article 1

Les règles d'urbanisme, la liste des taxes et participations d'urbanisme ainsi que les limitations administratives au droit de propriété applicables au terrain sont mentionnées aux articles 2 et suivants du présent certificat.

Conformément au quatrième alinéa de l'article L. 410-1 du code de l'urbanisme, si une demande de permis de construire, d'aménager ou de démolir ou si une déclaration préalable est déposée dans le délai de dix-huit mois à compter de la date du présent certificat d'urbanisme, les dispositions d'urbanisme, le régime des taxes et participations d'urbanisme ainsi que les limitations administratives au droit de propriété tels qu'ils existaient à cette date ne peuvent être remis en cause à l'exception des dispositions qui ont pour objet la préservation de la sécurité ou de la salubrité publique.

Article 2

Document d'urbanisme applicable : le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Souppes-sur-Loing approuvé le 27 juin 2017,

Le terrain est situé dans la (les) zone(s) suivante(s) : UBa

Les articles suivants du code de l'urbanisme sont notamment applicables : L111-6 à L111-21, L111-23 à L111-25, R111-2, R111-4, R111-20 à R111-27, R111-31 à R111-51

Il est soumis aux dispositions d'urbanisme suivantes :

- Droit de Préemption Urbain
- Secteur de vulnérabilité EP / Période de retour du dimensionnement des dispositifs de gestion des eaux pluviales: T=30 ans
- Taxe d'aménagement : part communale à 5%
- Zone d'assainissement collectif

Le terrain ne fait l'objet d'aucune autorisation d'urbanisme (permis ou déclaration) en cours de validité.

Le terrain est grevé des servitudes suivantes :

- PT1 Perturbations électromagnétiques : Station hertzienne Souppes-sur-Loing Passif-Zone de protection
- La commune est située en zone de sismicité « très faible » (zone 1).

Article 3

Mairie

19, Avenue du Maréchal Leclerc - 77460 SOUPPES SUR LOING
 201.64.78.57.77 - Fax : 01 64 29 66 61 - E-mail : urbanisme@ville-souppes.fr

Le terrain est situé en zone de droit de préemption simple (D.P.U), au bénéfice de la Commune.

Lorsque, lors de la délivrance du présent certificat, le droit de préemption n'est pas institué, il peut l'être ultérieurement et s'appliquer au terrain y compris dans le délai de validité de ce certificat d'urbanisme. Avant toute mutation du terrain ou des bâtiments, le propriétaire devra faire une Déclaration d'Intention d'Aliéner auprès du bénéficiaire du droit de préemption cité ci-dessus. Elle comportera l'indication du prix et des conditions de la vente projetée.

SANCTION: Nullité de la vente en cas d'absence de déclaration.

Article 4

Les taxes suivantes pourront être exigées à compter de la délivrance effective ou tacite d'un permis de construire, d'un permis d'aménager, et en cas de non-opposition à une déclaration préalable :

- Taux de la Taxe d'Aménagement (article L 331-1 du code de l'urbanisme) :

part communale: 5 %

- part départementale : 2,2 %

- part régionale : 1 %

- Taux de la Redevance d'archéologie préventive (articles L. 524-2 à L. 524-13 du code du patrimoine) : 0,4 %
- Redevance sur les bureaux, locaux commerciaux et de stockage en lle de France.

Article 5

Les participations suivantes pourront être exigées à compter de l'obtention d'un permis ou d'une décision de nonopposition à une déclaration préalable :

- Participation pour la réalisation d'équipements publics exceptionnels (L 332-8 du C.U)

Article 6

Les demandes de permis et les déclarations préalables seront soumises aux avis ou accords des services en charge :

du gestionnaire de voirie communale

Observations et prescriptions particulières :

- Retrait-Gonflement des argiles (zone aléa moyen) : Depuis le 1er janvier 2020, en application de l'article 68 de la Loi ELAN, dans les zones classées en aléa moyen ou fort, une étude géotechnique est désormais obligatoire avant toute construction.
 - O Toute vente de terrain non bâti situé dans une zone d'aléa fort ou moyen et sur lequel la construction d'une maison individuelle comprenant un ou deux logements est autorisé nécessitera l'établissement préalable d'une étude géotechnique à la charge du vendeur (annexée à la promesse de vente ou à défaut de promesse, à l'acte authentique).
 - O Toute vente de terrain bâti situé dans une zone d'aléa fort ou moyen et sur lequel l'acquéreur souhaite construire ou étendre une construction (plus de 20m²) doit être informé qu'une étude géotechnique devra être établie à la conception du projet.
- Tout déplacement ou surdimensionnement des ouvrages et réseaux existants (extensions), ainsi que le branchement à tous les différents réseaux (eau, assainissement, électricité, gaz, fibre téléphone, etc. ...) qui feront l'objet d'une demande séparée à la demande d'urbanisme, seront à la charge du demandeur et facturés au coût réel).

Autres renseignements communaux:

- La commune a instauré une taxe forfaitaire sur les cessions des terrains nus devenus constructibles par délibération n°2007-06-04 du 26 juin 2007.
- La commune a instauré le contrôle obligatoire des branchements au réseau d'assainissement collectif à l'occasion d'une vente par délibération n°2017-03-21_30 du 29 mars 2017.

cf: la SAUR DE NEMOURS

29 rue des Hauteurs du Loing 77140 NEMOURS

Le terrain:

Est compris dans une zone à risque d'exposition au plomb suivant l'Arrêté Préfectoral N° 00 DASS 06 SE

du 2 juin 2000 et le décret n° 99-484 du 9 Juin 1999 visant à l'information des risques de saturnisme ;

- N'a pas fait l'objet d'une déclaration de présences de termites et autres insectes xylophages (conformément à la loi n°99-471 du 8 juin 1999) et n'est pas compris dans une zone contaminée délimitée par le Préfet;
- Ne fait pas l'objet d'un état de péril,
- Ne fait pas l'objet d'un arrêté préfectoral d'insalubrité,
- N'est pas dans un secteur ayant fait l'objet de la délibération prévue à l'article L 211-4 du Code de l'Urbanisme relatif à l'instauration d'un droit de préemption urbain renforcé sur les lots en copropriétés, des parts et actions de sociétés ainsi que sur les immeubles bâtis achevés depuis moins de dix ans;
- N'est pas dans un secteur ayant fait l'objet de la délibération prévue à l'article L.115-3 du code de l'Urbanisme relatif au renforcement du régime de déclaration préalable des divisions non soumises à permis d'aménager;
- N'est pas situé à proximité (moins de 300 mètres) ou au-dessus de zones de carrières connues,
- N'est pas situé dans la zone couverte par le droit de préemption commercial institué par la commune.
- Inondation : Pas de risque connu
- Séisme : Faible
- Mouvement de terrain : Inconnu
- Retrait et gonflement des argiles : Pas de risque connu
- Feu de forêt : Pas de risque connu
- Radon : Faible
- Installations industrielles classées (ICPE) : Non concerné
- Canalisations de transport de matières dangereuses : Pas de risque connu
- Pollution des sols : Pas de risque connu

Fait à SOUPPES SUR LOING, le 26/04/2024

Le Maire

Pierre BABUT

INFORMATIONS A LIRE ATTENTIVEMENT

Le (ou les) demandeur(s) peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou d'un recours hiérarchique le Ministre chargé de l'urbanisme ou le Préfet pour les arrêtés délivrés au nom de l'Etat. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

Durée de validité: Le certificat d'urbanisme a une durée de validité de 18 mois. Il peut être prorogé par périodes d'une année si les prescriptions d'urbanisme, les servitudes d'urbanisme de tous ordres et le régime des taxes et participations n'ont pas évolué. Vous pouvez présenter une demande de prorogation en adressant une demande sur papier libre, accompagnée du certificat pour lequel vous demandez la prorogation au moins deux mois avant l'expiration du délai de validité.

A défaut de notification d'une décision expresse portant prorogation du certificat d'urbanisme dans le délai de deux mois suivant la réception en mairie de la demande, le silence gardé par l'autorité compétente vaut prorogation du certificat d'urbanisme. La prorogation prend effet au terme de la validité de la décision initiale (Art. R. 410-17-1)

Le délai de dix-huit mois prévu au quatrième alinéa de l'article L. 410-1 court à compter de la date d'acquisition du certificat d'urbanisme tacitement obtenu en application des dispositions de l'article R. 410-12, nonobstant toute délivrance ultérieure d'un certificat d'urbanisme exprès.

Effets du certificat d'urbanisme : le certificat d'urbanisme est un acte administratif d'information, qui constate le droit applicable en mentionnant les possibilités d'utilisation de votre terrain et les différentes contraintes qui peuvent l'affecter. Il n'a pas valeur d'autorisation pour la réalisation des travaux ou d'une opération projetée.

Le certificat d'urbanisme crée aussi des droits à votre égard. Si vous déposez une demande d'autorisation (par exemple une demande de permis de construire) dans le délai de validité du certificat, les nouvelles dispositions d'urbanisme ou un nouveau régime de taxes ne pourront pas vous être opposées, sauf exceptions relatives à la préservation de la sécurité ou de la salubrité publique.

Les informations contenues dans ce document font l'objet d'un traitement automatisé. Vous pouvez obtenir communication des informations nominatives vous concernant et, si nécessaire, les faire rectifier, en vous adressant au Service Aménagement – Urbanisme.

Commune de **SOUPPES SUR LOING** (Département de la Seine et Marne)

Adresse: 3 rue des Sureaux, Les 4 Vents, Les Trous Blancs

Cadastre: section ZD n° 271, 275 et 277

Contenance cadastrale: 1407 m²

Dossier n°240300

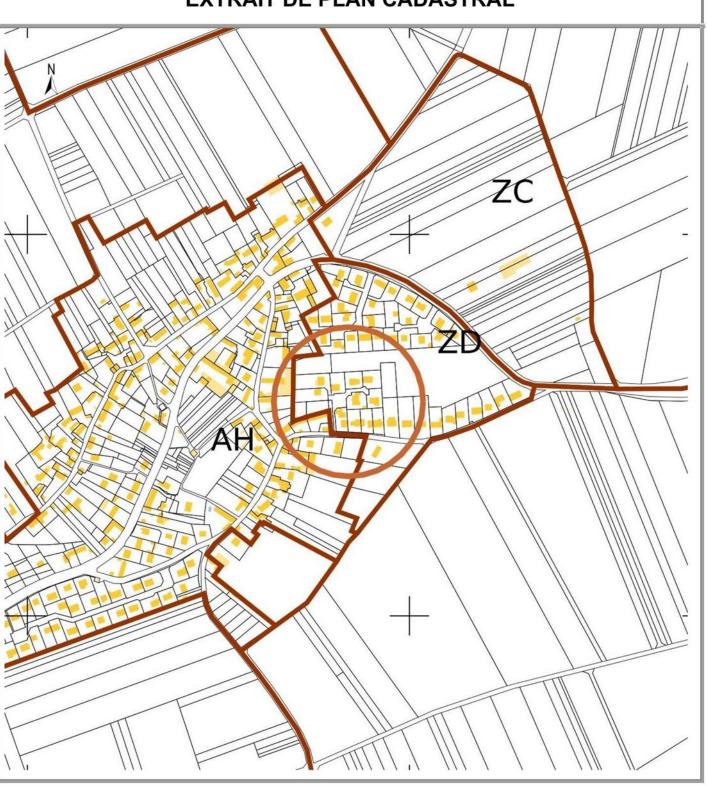
PLAN DE SITUATION

ECHELLE 1/5000

PROPRIÉTAIRES : M. son épouse

Lot 9 du lotissement « Les Quatre Vents »

EXTRAIT DE PLAN CADASTRAL



Commune de **SOUPPES SUR LOING** (Département de la Seine et Marne)

Adresse: 3 rue des Sureaux, Les 4 Vents, Les Trous Blancs

Cadastre: section ZD n° 271, 275 et 277

Contenance cadastrale: 1407 m²

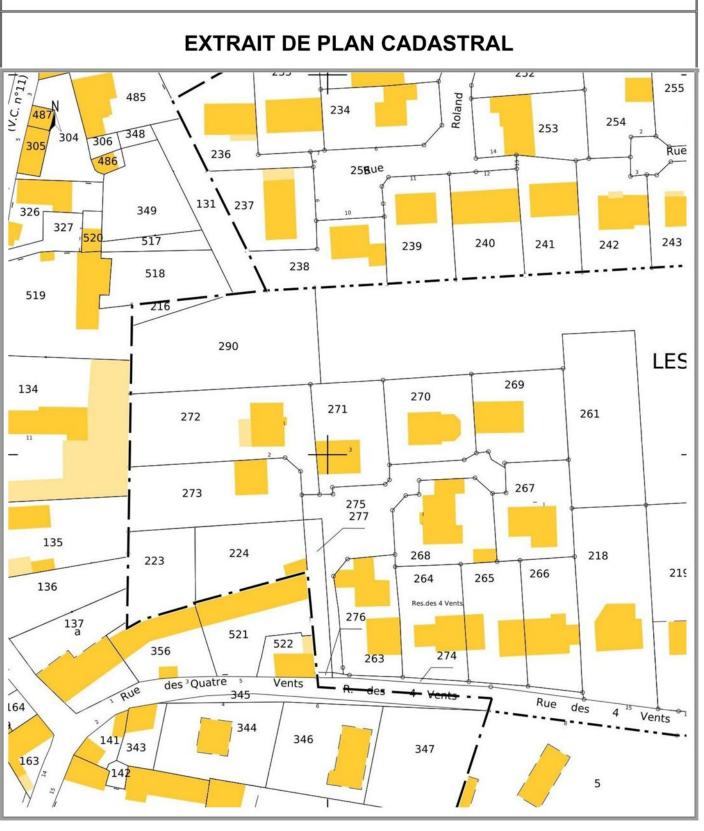
Dossier n°240300

PLAN DE MASSE

ECHELLE 1/1000

PROPRIÉTAIRES : M. son épouse

Lot 9 du lotissement « Les Quatre Vents »



Fiche parcelle cadastrale

Souppes-sur-Loing ZD 271



Fiche éditée le 13 mai 2024 à 10h06 (UTC +0200) Par CABINET PAILLARD HPUC

AVERTISSEMENT:

Les informations présentes sur cette fiche sont fournies à titre informatif. Elles sont issues des bases de données du portail Géofoncier et de la DGFIP telles qu'elles se présentent à la date d'édition de cette fiche.

CARACTERISTIQUES

Commune: Souppes-sur-Loing (77458)

Préfixe : 000 Section : ZD Numéro : 271

Adresse postale la plus proche :

3 Rue des Sureaux 77460 Souppes-sur-Loing



INFORMATIONS CADASTRALES

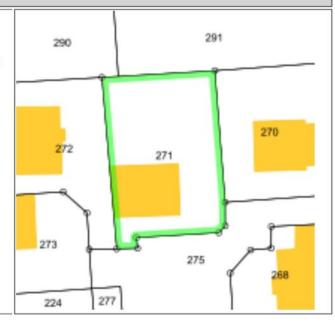
Contenance cadastrale: 5 a 33 ca *

Parcelle arpentée : oui

Parcelle issue d'une division effectuée par Maurice SUIRE en 1992 (document d'arpentage).

Lieu-dit cadastral: LES TROUS BLANCS

* Ne vaut pas certificat de surface



GEOMETRES-EXPERTS

Dossier(s) de géomètre-expert situé(s) sur la parcelle ou citant la parcelle :

Aucun dossier trouvé sur cette parcelle.

Coordonnées des détenteurs :

Bientôt disponible

URBANISME

Cette commune est couverte par un PLU

Secteurs d'extension plus ou moins récent de la Vallée du Loing Zone UBa

Lien: https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/api/document/762efd84546ee2d917750ab3242ea5ce/download-file/77458 reglement 20230413.pdf

RISQUES

Lien de génération du rapport Géorisques

https://www.georisques.gouv.fr/mes-risques/connaitre-les-risques-pres-de-chez-moi/rapport2?form-adresse=true&isCadastre=false&city=Souppes-sur-

Loing&type=housenumber&typeForm=adresse&codeInsee=77458&lon=2.756646970921012&lat=48.18
Rue des Sureaux 77460 Souppes-sur-Loing

VALEURS FONCIERES VENALES *

Aucune vente trouvée sur cette parcelle.

Fiche parcelle cadastrale

Souppes-sur-Loing ZD 275



Fiche éditée le 13 mai 2024 à 10h10 (UTC +0200) Par CABINET PAILLARD HPUC

AVERTISSEMENT:

Les informations présentes sur cette fiche sont fournies à titre informatif. Elles sont issues des bases de données du portail Géofoncier et de la DGFIP telles qu'elles se présentent à la date d'édition de cette fiche.

CARACTERISTIQUES

Commune: Souppes-sur-Loing (77458)

Préfixe : 000 Section : ZD Numéro : 275

Adresse postale la plus proche :

9 Rue des Sureaux 77460 Souppes-sur-Loing



INFORMATIONS CADASTRALES

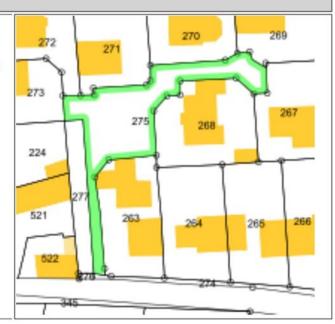
Contenance cadastrale: 6 a 88 ca *

Parcelle arpentée : non

Parcelle issue d'une division effectuée par Maurice SUIRE en 1992 (document d'arpentage).

Lieu-dit cadastral: LES TROUS BLANCS

* Ne vaut pas certificat de surface



GEOMETRES-EXPERTS

Dossier(s) de géomètre-expert situé(s) sur la parcelle ou citant la parcelle :

Aucun dossier trouvé sur cette parcelle.

Coordonnées des détenteurs :

Bientôt disponible

URBANISME

Cette commune est couverte par un PLU

Secteurs d'extension plus ou moins récent de la Vallée du Loing Zone UBa

Lien: https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/api/document/762efd84546ee2d917750ab3242ea5ce/download-file/77458 reglement 20230413.pdf

RISQUES

Lien de génération du rapport Géorisques

https://www.georisques.gouv.fr/mes-risques/connaitre-les-risques-pres-de-chez-moi/rapport2?form-adresse=true&isCadastre=false&city=Souppes-sur-

Loing&type=housenumber&typeForm=adresse&codeInsee=77458&lon=2.7566837348961117&lat=48.1
Rue des Sureaux 77460 Souppes-sur-Loing

VALEURS FONCIERES VENALES *

Aucune vente trouvée sur cette parcelle.

Fiche parcelle cadastrale

Souppes-sur-Loing ZD 277



Fiche éditée le 13 mai 2024 à 10h10 (UTC +0200) Par CABINET PAILLARD HPUC

AVERTISSEMENT:

Les informations présentes sur cette fiche sont fournies à titre informatif. Elles sont issues des bases de données du portail Géofoncier et de la DGFIP telles qu'elles se présentent à la date d'édition de cette fiche.

CARACTERISTIQUES

Commune: Souppes-sur-Loing (77458)

Préfixe : 000 Section : ZD Numéro : 277

Adresse postale la plus proche :

10 Rue des Sureaux 77460 Souppes-sur-Loing



INFORMATIONS CADASTRALES

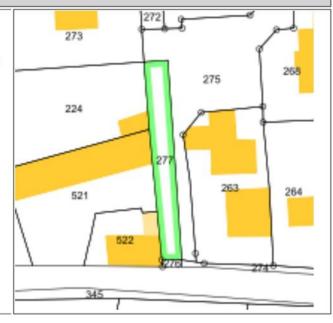
Contenance cadastrale: 1 a 86 ca *

Parcelle arpentée : non

Parcelle issue d'une division effectuée par Maurice SUIRE en 1992 (document d'arpentage).

Lieu-dit cadastral: LES TROUS BLANCS

* Ne vaut pas certificat de surface



GEOMETRES-EXPERTS

Dossier(s) de géomètre-expert situé(s) sur la parcelle ou citant la parcelle :

Aucun dossier trouvé sur cette parcelle.

Coordonnées des détenteurs :

Bientôt disponible

URBANISME

Cette commune est couverte par un PLU

Secteurs d'extension plus ou moins récent de la Vallée du Loing Zone UBa

Lien: https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/api/document/762efd84546ee2d917750ab3242ea5ce/download-file/77458 reglement 20230413.pdf

RISQUES

Lien de génération du rapport Géorisques

https://www.georisques.gouv.fr/mes-risques/connaitre-les-risques-pres-de-chez-moi/rapport2?form-adresse=true&isCadastre=false&city=Souppes-sur-

Loing&type=housenumber&typeForm=adresse&codeInsee=77458&lon=2.756536644750967&lat=48.18
Rue des Sureaux 77460 Souppes-sur-Loing

VALEURS FONCIERES VENALES *

Dernière(s) vente(s) ayant eu lieu sur la parcelle :

210000 €

Date de la mutation : 2019-02-09 Prix / m² estimé non disponible.

Locaux

maison (76 m², 3 pièce(s))

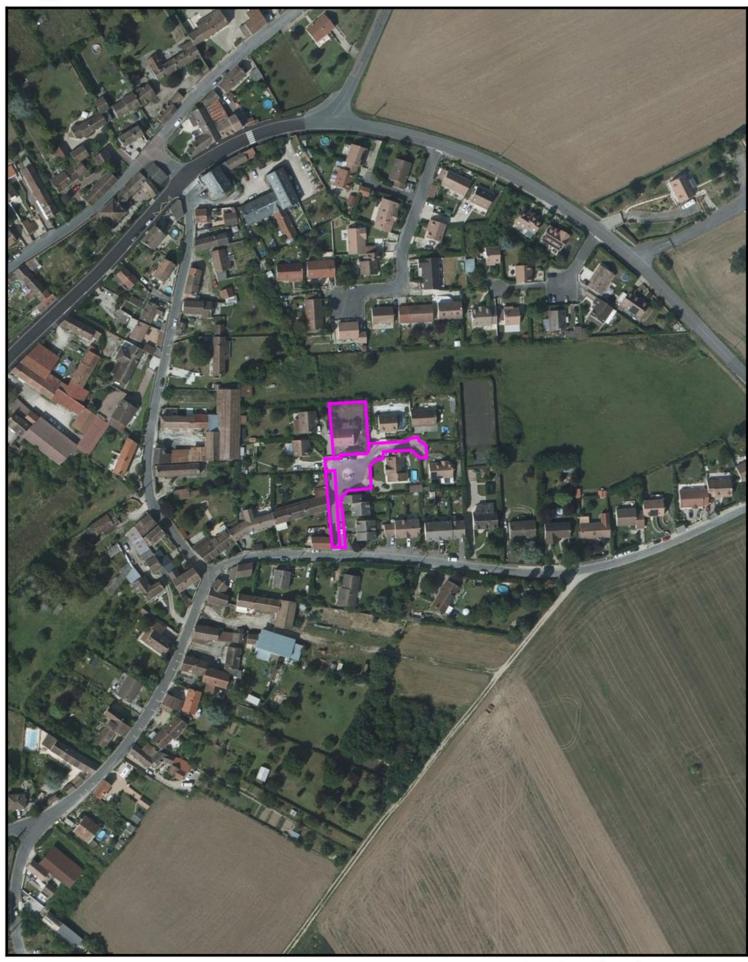
Natures de culture (1335 m²)

jardins, sols,



section ZD n° 271-275-277





Commune : Souppes-sur-Loing (77) Edité le : 13-05-2024 10:09 (UTC + 1) Edité par : CABINET PAILLARD HPUC

Echelle : 1 / 2000 Projection : RGF93 Lambert 93

0 20 40 60m

ANNEE DE MAJ 2023	DEP DIR 77 0 COM 458 SOUPPES-S	UR-LOING						TRE	S 036	6			RELEVE DI	E PROP	RIETE				NUME		N0011	17
Propriétaire/Indivision 3 RUE DES SUREAUX Propriétaire/Indivision 3 RUE DES SUREAUX	77460 SOUPPES-SUR-LOING MCS.JJN 77460 SOUPPES-SUR-LOING																					
						P	ROPRIETES	BATIES														
DES	IGNATION DES PROPRIETES			IDEN	TIFICA	ATION DU I	LOCAL						E'	VALUA	TION E	U LOC.	AL.					
AN SEC N°PLAN C PART V	N° ADRESSE	CODE	BAT	ENT	NIV	N°PORTE	N°INVAR	S TAR E	M	AF	NA LO	C CAT	RC COM IMPOSABLE	COLL	NAT EXO		AN DEB	FRACTION RC EXO	% EXO	TX OM		RC
09 ZD 271	3 RUE DES SUREAUX	0222	A	V 01	00	01001	0416192 T	458A	C	Н	I M	A 55	1668							P		166
REV IMPOSABLE COM	R EXO										0	EUR										

,									P	ROPRI	ETES N	ON BAT	IES									-	
			DESIGN	NATION DES	PROPRIETE	s									EVALUATI	ON							LIVRE FONCIER
AN	SECTION N	PLAN	N°VOIRIE		ADRES	SE	CODE	N°PARC PRIM	FP/DI	S	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	%EXO	TC	Feuillet
09	ZD	271	3	RUE DES SUI	REAUX		0222	0002		458A		S		1	5 33		0	T P	9			4	
	на а са		REV IMPOS	SABLE	0 EUR	R EXO COM		0 EUR				T	AXE A	R EXO		0 EUR							
CONT	5 33					RIMP		0 EUR						R IMP		0 EUR		7	MAJT	rc:		0 EU	R

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 1

ANNEE DE MAJ 2023 DEP DIR 77 0 COM 458 SOUPPES-SUR-LOIS	<u> </u>	TRES 036 RELEVE DE PROPR	IETE NUMERO COMMUNAL M00394
Propriétaire/Indivision RES DES 4 VENTS 5 RUE DES SUREAUX Propriétaire/Indivision RES DES 4 VENTS 5 RUE DES SUREAUX			
		BATIES	
DESIGNATION DES PROPRIETES	IDENTIFICATION DU LOCAL		ION DU LOCAL
AN SEC N°PLAN C N° PART VOIRIE ADRESSE CODI	BAT ENT NIV N°PORTE N°INVAR		NAT AN AN FRACTION % TX EXO RET DEB RC EXO EXO OM COEF TEO
93 ZD 269 5 RES DES QUATRE VENTS A	3 A 01 00 01001 0415362 B	458A C H MA 55 1850	P 18
REXO		0 EUR	
REV IMPOSABLE COM 1850 EUR COM R IMP		1850 EUR	

								3	PI	ROPRI	ETES N	ON BAT	TES										
			DESIG	NATION DE	S PROPRIETE	s									EVALUATION	ON							LIVRE
AN	SECTIO	ON N°PI	AN N°VOIRI	3	ADRES	SSE	CODE	N°PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	%EXO	TC	Feuillet
93 93	Z	ZD	269 275	LES TROU			B201 B201	0002	- 1	458A 458A		S			5 68 6 88		0						
93	7.	ZD	277	LES TROU	S BLANCS		B201	0002	- 1	458A		S	9		1 86		0			e e		()	
	HA A	A CA	REV IMPO	SABLE	0 EUR	COM		0 EUR				т	AXE A	R EXO		EUR							
CONT	-	14 42				RIMP		0 EUR						R IMP		EUR			MAJ T			0 EU	R

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 1





Direction générale des finances publiques Cellule d'assistance technique du SPDC du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00

N° de dossier :

Courriel: esi.orleans.adspdc@dgfip.finances.gouv.fr

Extrait cadastral modèle 1

conforme à la documentation cadastrale à la date du : 15/04/2024 validité six mois à partir de cette date.

Extrait confectionné par : 7704101130

SF2412889375

				DESIGNATION DES P	ROPRIETES					
Départe	ement :	077		58 SOUPPES-SUR-LOING						
Section	Nº nlan	PDL	N° du lot	Quote-part	Contenance	Renvoi		Désignati	on nouve	elle
Section	N Plati	FDL	N du lot	Adresse	cadastrale	Rer	N° de DA	Section	N° plan	Contenance
ZD	0271			3 RUE DES SUREAUX	0ha05a33ca					
ZD	0275			LES TROUS BLANCS	0ha06a88ca					
ZD	0277			LES TROUS BLANCS	0ha01a86ca					

OBSERVATIONS DU SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE







Ce QR Code peut servir à vérifier l'authenticité des données contenues dans ce document.

ÉTAT DES RISQUES POUR L'INFORMATION DES ACQUÉREURS ET DES LOCATAIRES

Établi le 13 mai 2024

La loi du 30 juillet 2003 a institué une obligation d'information des acquéreurs et locataires (IAL) : le propriétaire d'un bien immobilier (bâti ou non bâti) est tenu d'informer l'acquéreur ou le locataire du bien sur certains risques majeurs auquel ce bien est exposé, au moyen d'un état des risques, ceci afin de bien les informer et de faciliter la mise en œuvre des mesures de protection éventuelles .

L'état des risques est obligatoire à la première visite.

Attention! Le non respect de ces obligations peut entraîner une annulation du contrat ou une réfaction du prix.

Ce document est un état des risques pré-rempli mis à disposition par l'État depuis <u>www.georisques.gouv.fr</u>. Il répond au modèle arrêté par le ministre chargé de la prévention des risques prévu par l'article R. 125-26 du code de l'environnement.

Il appartient au propriétaire du bien de vérifier l'exactitude de ces informations autant que de besoin et, le cas échéant, de les compléter à partir de celles disponibles sur le site internet de la préfecture ou de celles dont ils disposent, notamment les sinistres que le bien a subis.

En complément, il aborde en annexe d'autres risques référencés auxquels la parcelle est exposée.

Cet état des risques réglementés pour l'information des acquéreurs et des locataires (ERRIAL) est établi pour les parcelles mentionnées ci-dessous.

PARCELLE(S)

77460 SOUPPES-SUR-LOING

Code parcelle : 000-ZD-271, 000-ZD-275, 000-ZD-277





INFORMATIONS À PRÉCISER PAR LE VENDEUR / BAILLEUR

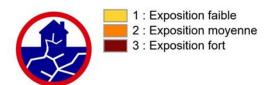
INFORMATION RELATIVE AUX SINISTRES INDEMNISÉS PAR L'ASSURANCE À LA

SUITE D'UNE C	ATASTROPHE NATUR	ELLE, MINIÈRE	OU TECHN	IOLOGIQUE
	-t-il fait l'objet d'indemn à à des dégâts liés à une		☐ Oui ☐	Non
Vous trouverez la liste d	es arrêtés de catastrophes nature	lles pris sur la commune	e en annexe 2 c	-après (s'il y en a eu).
été en mesure de les co	à l'acte certifient avoir pris connais rriger et le cas échéant de les cor ions concernant le bien, notamme	npléter à partir des infor	mations disponil	
SIGNATURES				
Vendeur / E	Bailleur	Date et lieu		Acheteur / Locataire



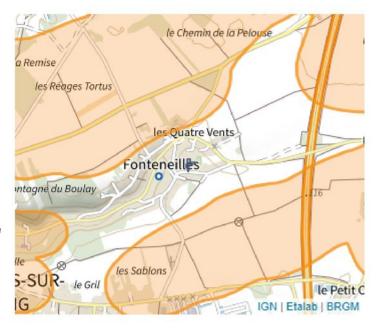
ANNEXE 1 : A L'ADRESSE SAISIE, LES RISQUES SUIVANTS EXISTENT MAIS NE FONT PAS L'OBJET D'UNE OBLIGATION D'INFORMATION AU TITRE DE L'IAL

ARGILE: 0/3



Les sols argileux évoluent en fonction de leur teneur en eau. De fortes variations d'eau (sécheresse ou d'apport massif d'eau) peuvent donc fragiliser progressivement les constructions (notamment les maisons individuelles aux fondations superficielles) suite à des gonflements et des tassements du sol, et entrainer des dégâts pouvant être importants. Le zonage argile identifie les zones exposées à ce phénomène de retrait-gonflement selon leur degré d'exposition.

Exposition nulle : aucune présence de sols argileux n'a été identifiée selon les cartes géologiques actuelles. Toutefois il peut y avoir des poches ponctuelles de sols argileux.





ANNEXE 2 : LISTE DES ARRÊTÉS CAT-NAT PRIS SUR LA COMMUNE

Cette liste est utile notamment pour renseigner la question de l'état des risques relative aux sinistres indemnisés par l'assurance à la suite d'une catastrophe naturelle.

Source : CCR

Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles (CAT-NAT): 7

Inondations et/ou Coulées de Boue : 6

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
INTE1615488A	28/05/2016	05/06/2016	08/06/2016	09/06/2016
INTE9900627A	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
NOR19830111	08/12/1982	31/12/1982	11/01/1983	13/01/1983
NOR19830516	01/04/1983	28/04/1983	16/05/1983	18/05/1983
NOR19831005	17/07/1983	20/07/1983	05/10/1983	08/10/1983
NOR19860825	17/06/1986	17/06/1986	25/08/1986	06/09/1986

Mouvement de Terrain: 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
INTE9900627A	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

Parcelle(s): 000-ZD-271, 000-ZD-275, 000-ZD-277, 77460 SOUPPES-SUR-LOING 4 / 4 pages